



26-02-050 - Arrêté Municipal Temporaire
Réglementant le stationnement et la circulation – Voie communale n°11
Dite l'étier du Gros Baron - Villeneuve en Retz
Occupation du domaine public

Le Maire de la ville de Villeneuve en Retz

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2211-1, L 2212-1, L 2212-5 et L 2213-1 et suivants

Vu le Code de la Route, notamment ses articles L 110-1 et suivants, R 411-1 et suivants,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Code Pénal, notamment l'article R 610-5,

Vu la pétition présentée par **SAS LAMBERT, La Palette, 85230 BOUIN**

Considérant qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité de réglementer le stationnement et la circulation Voie communale 11 dite l'étier du Gros Baron - Villeneuve en Retz, afin de permettre à l'entreprise nommée ci-dessus, de procéder à des travaux de renforcement de la berge à compter du 02/03/2026.

ARRETE

- ARTICLE 1** *Voie communale n°11 dite l'étier du Gros Baron, à compter du 02/03/2026 et ce pour une durée de 05 jours*
La circulation et le stationnement des véhicules de toute nature seront réglementés :
Le stationnement et la circulation seront INTERDITS au droit du chantier.
La route sera fermée à la circulation.
Une déviation sera mise en place via la RD 213.
- ARTICLE 2** La fourniture, la pose et la dépose ainsi que la maintenance de la signalisation réglementaire seront assurées par le pétitionnaire.
- ARTICLE 3** Les infractions aux présentes dispositions seront constatées par procès-verbaux qui seront transmis auprès du Tribunal compétent.
- ARTICLE 4** Le présent arrêté sera affiché en mairie de Villeneuve en Retz et placardé aux extrémités du chantier ou des sections réglementées.
- ARTICLE 5** Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie, la responsable de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Villeneuve en Retz,

Le 16/02/2026

Le Maire Yves Blanchard

Ampliation de cet arrêté :

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Villeneuve en Retz

Le pétitionnaire

Les Services Techniques

La Police Municipale